

Équipement scénique des salles de spectacle : Opéra Théâtre, Nouveau Théâtre (CDN) et Théâtre de l'Espace - Subventions et conventions 2007

M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur : Afin d'engager le renouvellement et l'enrichissement des équipements scéniques des trois salles, la Ville a prévu un crédit de 80 000 € au budget primitif 2007. Les crédits ont été répartis en fonction des priorités définies par les directeurs de chacune des structures, de façon concertée.

En ce qui concerne tout d'abord l'Opéra Théâtre, les besoins en équipement sont les plus urgents, 40 000 € seront donc consacrés à l'achat de matériel technique et scénique pour cette structure sur les crédits existants de cette enveloppe. La Ville procédera directement aux investissements nécessaires.

Pour le Nouveau Théâtre et le Théâtre de l'Espace, il est proposé de verser 20 000 € de subvention à chacune des deux structures qui se chargeront dans le respect de la réglementation de l'achat des équipements avec une recherche de financements croisés, en particulier avec l'État. Une convention définit les modalités d'utilisation, les justificatifs à produire et l'affectation des matériels acquis dans ce cadre, ceux-ci revenant gratuitement à la Ville en fin de contrat.

Après avis favorable de la Commission Culture et Enseignement Supérieur du 19 juin 2007, il est proposé :

- d'accorder une subvention de 20 000 € au Nouveau Théâtre (CDN). La dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire 204.313.2042.509/41000

- d'accorder une subvention de 20 000 € au Théâtre de l'Espace. La dépense sera prélevée sur la ligne budgétaire 204.313.2042.509/41000

- d'autoriser M. le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer les conventions à intervenir avec ces deux structures.

Le Conseil Municipal est invité à se prononcer sur ces propositions.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable unanime de la Commission n° 5, le Conseil Municipal, à l'unanimité des suffrages exprimés, décide d'adopter les propositions du Rapporteur.

M. ROIGNOT, M. MONNEUR, M. ROSSELOT n'ont pas pris part au vote.

Récépissé préfectoral du 13 juillet 2007.